

Troisième séance, jeudi 20 mai 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Motion populaire MV1505.07 Parti chrétien-social (des logements appropriés et bon marché pour nos aîné-e-s); prise en considération. – Postulat P2048.09 Ursula Krattinger-Jutzet/Christian Marbach (programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Postulat P2056.09 Gabrielle Bourguet/René Thomet (mesures d'aide en faveur des parents d'enfants gravement malades); prise en considération. – Projet de loi N° 175 sur la justice; entrée en matière et première lecture. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Valérie Piller-Carrard, Albert Bachmann, Moritz Boschung-Vonlanthen, Bruno Boschung, Charles Brönnimann, Heinz Etter, Eric Menoud et Albert Studer.

Sans justification: MM. Pascal Kuenlin et Rudolf Vonlanthen.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

La Présidente. Je salue dans les tribunes M^{me} la Conseillère nationale Marie-Thérèse Weber-Gobet, ancienne députée, ainsi que M. Michel Monney, ancien député. Bienvenue à vous!

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du jeudi 20 mai 2010

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'agrandissement du Service des autoroutes (SAR), à Givisiez

Nicolas Rime, président, Jean Bourgknecht, Fritz Burkhalter, Elian Collaud, Bruno Fasel-Roggo, Sébastien Frossard, Jacques Morand, François Roubaty, Edgar Schorderet.

Projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT)

Nadine Gobet, présidente, Joseph Binz, Vincent Brodard, Christine Bulliard, Xavier Ganioz, Ueli Johner-Etter, Eric Menoud, Jean-Pierre Siggen, Laurent Thévoz, Jacques Vial, Jean-Daniel Wicht.

Projet de décret relatif à l'acquisition de l'immeuble Pérolles 25, à Fribourg

André Schoenenweid, président, Eric Collomb, Antoinette de Weck, Daniel Gander, Jean-Noël Gendre, Bruno Jendly, Jacques Morand, Christa Mutter, Nicolas Rime.

Motion populaire MV1505.07 Parti chrétien-social

(des logements appropriés et bon marché pour nos aîné-e-s)¹

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Une politique globale de la personne âgée est une nécessité cantonale. Cette nécessité est actuellement reconnue par le Conseil d'Etat et, concrètement, cela se réalise par le lancement du projet «Senior Plus» qui a démarré en septembre dernier, projet qui faisait suite au rapport déposé sur le postulat de nos collègues Marie-Thérèse Weber Gobet, ici présente, et René Thomet.

Il est important de constater que la proposition, dans le cadre de la réponse du Conseil d'Etat, d'intégrer la motion populaire du Parti chrétien-social dans le travail de ce groupe «Senior Plus», est une proposition tout à fait logique. Effectivement, l'aspect du logement n'est qu'un des aspects touchant à la possibilité de maintien de l'intégration sociale et du maintien à domicile pour les personnes âgées. Par contre, le comité du Parti chrétien-social et les députés de ce parti se sont posé la question de savoir pourquoi, pour une réponse aussi logique que celle-ci, il faut attendre deux ans et demi pour que le Conseil d'Etat accepte cette motion populaire.

Je rappellerais que ce nouvel instrument qu'est la motion populaire est un instrument qui est quand même onéreux en engagement des personnes. Cela nécessite toute la mobilisation d'un parti – mais c'est le rôle habituel des partis – et cela nécessite aussi l'engagement d'un certain nombre de citoyennes et de citoyens. Je

¹ Déposée et développée le 10 octobre 2007, BGC mai 2010 p. 859; réponse du Conseil d'Etat le 13 avril 2010, BGC mai 2010 p. 860.

trouve que ce délai de réponse de deux ans et demi est un peu long pour donner une réponse à ces citoyens. Je comprends bien la logique du Conseil d'Etat qui veut l'intégrer dans un projet plus large, mais il aurait pu donner cette réponse immédiatement, dès le dépôt de la motion.

J'en reviens au fond du problème en disant que le logement n'est qu'une des parties visant au maintien à domicile. Force est de constater que, dans le cadre du maintien à domicile, le canton de Fribourg a encore un retard important au niveau de la politique des personnes âgées. Certains d'entre vous, et notamment tous les groupes politiques, ont été invités, il y a trois semaines à un débat qui a eu lieu à Villars-sur-Glâne où un conseiller d'Etat voisin, M. Pierre-Yves Maillard, a présenté la politique en matière de maintien à domicile du canton de Vaud.

Evidemment, comparaison n'est pas raison, il y a des politiques différentes, il y a des contextes différents, mais toujours est-il que si Fribourg a des infrastructures qui sont plus importantes en matière de «homes», en matière de possibilité d'hébergement institutionnel, au niveau du maintien à domicile, nous avons un certain retard à rattraper.

Le logement, comme je le disais précédemment, n'est qu'un des aspects de ce maintien qui doit être complété par la possibilité de soins à domicile, la possibilité de transport, la possibilité d'accompagnement. Mais le logement est la condition *sine qua non* – nous parlons de maintien à domicile, domicile signifie logement – et c'est peut-être dans ce domaine-là qu'il faut mettre une priorité. Je souhaite que cet appel soit entendu par les différents groupes de travail de «Senior Plus» et qu'ils se disent que c'est une priorité qui est à anticiper.

Parce que si nous créons des services de soutien pour les personnes âgées, ces services peuvent être relativement vite mis en place. Par contre, des logements nécessitent des projets, des investissements, un concept de subventionnement et c'est aujourd'hui le dernier moment pour pouvoir mettre en place une telle politique qui ne pourra développer ses effets que dans un certain nombre d'années. C'est dans ce sens-là que le Parti chrétien-social a pris acte de la réponse du Conseil d'Etat, en étant tout à fait d'accord avec cette proposition de transmission au projet «Senior Plus», mais en insistant sur l'urgence, de manière à ce que les promesses faites, à savoir une entrée en vigueur en 2013, puisse être tenue et que cet aspect de politique du logement puisse être, si c'est déjà possible, anticipé par un certain nombre de mesures.

Je vous demande à toutes et à tous de soutenir avec une forte majorité, si ce n'est une unanimité, cette motion populaire et la transmission de cette motion qui est fondamentale pour notre canton. Je vous remercie.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). L'évolution des besoins en matière de logement pour nos aînés se fait sentir et doit être une priorité. En effet, les personnes âgées sont toujours plus nombreuses et doivent pouvoir bénéficier, avec les handicapés, de logements appropriés, adaptés à leur situation et à prix abordable. Il s'avère donc important que l'Etat évalue les besoins des aînés et mène une réflexion sur la future politique du logement. Qu'ils soient protégés ou adaptés, ces lo-

gements doivent répondre aux divers critères décrits dans la motion. Il reste cependant à ce qu'une analyse plus approfondie soit menée pour offrir aux aînés la possibilité de participer à des activités communes et à la vie associative de la collectivité. Comme la politique globale de la personne âgée est en train de naître, notre groupe se dit favorable à la transmission de cette motion, étant donné qu'elle sera intégrée aux travaux du projet «Senior Plus». Merci de votre attention.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt das Anliegen der Volksmotion der CSP, älteren Menschen, Betagten und Behinderten gerechtes Wohnen zu bezahlbaren Preisen zu ermöglichen.

Hingegen sehen wir grosse Probleme bei der Umsetzung der angemessenen Wohnmöglichkeiten, wie es in der Verfassung vorgesehen ist. Wird das Angemessene durch die Wohnregion oder durch die Bedürfnisse der Person oder durch irgendwelche Richtlinien festgelegt? Zudem heisst alt sein nicht *per se* behindert oder arm zu sein. Die Freisinnig-demokratische Fraktion schliesst sich der Analyse des Staatsrates an: Die Situation der älteren Menschen ist sehr unterschiedlich. Zudem sind die Bedürfnisse vielschichtig und somit sind verschiedene und vielfältige Lösungen anzustreben. Mit dem Projekt «Senior plus» wird dieser Komplexität Rechnung getragen. Insbesondere darf in der heutigen Zeit auch die soziale Komponente der Vereinsamung nicht ausser Acht gelassen werden. Auch ist der Prävention vermehrt Beachtung zu schenken. Hier gibt es auch die Komponente der Selbstverantwortung, um gegen die Probleme anzugehen. Und dies wird von unseren älteren Mitbürgerinnen und Mitbürgern auch schon gemacht. Im vorgesehenen Gesetz zur Alterspolitik werden die verschiedenen Aufgaben den zuständigen Gremien oder Organisationen mit den dazugehörigen Finanzierungen zugeteilt werden.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion wird erst bei der Beratung des Gesetzes über die genaue Ausgestaltung der Förderungen von altersgerechten Wohnungen definitiv entscheiden können. Bei der Beratung des erwähnten Gesetzes hat man eine Gesamtschau der vorgesehenen Massnahmen und der verantwortlichen Akteure und kann auch die finanziellen Konsequenzen abschätzen. Deshalb werden einige der FDP-Mitglieder die Motion nicht unterstützen und sich der Stimme wegen des Weges und nicht wegen des Anliegens enthalten.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). C'est par le biais d'une motion populaire que le Parti chrétien-social demande au Grand Conseil de mettre en oeuvre les articles 35 et 56 de notre Constitution. Ces articles figurant, pour l'un, dans le chapitre des droits sociaux et pour l'autre, dans le chapitre des tâches publiques, traitent de la personne âgée et du logement. En clair, les signataires de la motion demandent que le Canton promeuve la construction de logements appropriés et bon marché pour nos aînés.

Le groupe démocrate-chrétien est soucieux de la qualité de vie des personnes âgées et nous sommes conscients que les conditions de logement en sont un facteur dé-

terminant. Nous estimons que nos aînés doivent pouvoir rester le plus longtemps possible chez eux, afin de bénéficier de leur environnement social. En priorité, nous préconisons de mettre en place des mesures adéquates, qui facilitent leur maintien à domicile.

Toutefois, lorsque ces personnes atteignent une phase avancée de l'existence, qui s'accompagne le plus souvent par une perte de mobilité, il est judicieux de réfléchir à d'autres solutions. Pour cette catégorie de personnes, les appartements adaptés ou protégés sont une possibilité de prolonger un mode de vie autonome, de leur assurer le bien-être et la sécurité dans un cadre de vie chaleureux et sûr.

Bien que ces infrastructures intermédiaires permettent souvent de repousser l'entrée dans des structures contraignantes telles que les EMS, les pouvoirs publics ne doivent pas pour autant se substituer aux projets issus de l'initiative individuelle. L'Etat devrait intervenir à titre subsidiaire, ou alors participer ou encourager des partenariats privés ou publics dans ce domaine.

Nous souhaitons que ceux-ci soient réalisés prochainement afin que la loi sur les personnes âgées puisse être transmise au Grand Conseil dans de meilleurs délais, si possible avant 2013. C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion.

Thomet René (PS/SP, SC). Tout le monde le clame, le Conseil d'Etat aussi, il faut développer des structures qui favorisent le maintien à domicile. Pour le Conseil d'Etat, la concrétisation de cette motion pourrait difficilement s'effectuer en dehors du concept global «Senior Plus». Si le Conseil d'Etat pense aux prestations qui doivent être fournies dans un immeuble d'appartements protégés, s'il pense à l'organisation de ces services ou à leur prise en charge financière par le biais des prestations complémentaires ou sous d'autres formes, nous lui donnons entièrement raison. Ces questions doivent être réglées dans un concept global. Mais «Senior Plus» ne déploiera ses effets qu'après 2013. Et nous ne pouvons nous payer le luxe d'attendre cette échéance pour donner une impulsion à la création de logements appropriés et bon marché pour les personnes âgées. L'expérience de nombreux cantons suisses ou de régions de pays voisins nous montrent clairement que ce genre de structure est une nécessité. Nous nous étonnons donc que le Conseil d'Etat ne lance pas, aujourd'hui déjà, le mouvement non pas sur le plan social mais par le biais d'une étude concernant l'aide au logement. Nous savons que ce sujet est crucial pour favoriser le maintien à domicile. Ce dernier n'est pas qu'une question de soins et de prestations sociales à mettre sur pied et à organiser. Il passe aussi par des structures appropriées et accessibles financièrement à tous. L'aide au logement, qu'elle soit financière ou sous forme d'un mode d'emploi pour les collectivités publiques, afin de leur permettre d'en être les promoteurs, est aussi une démarche possible qui peut se mettre en route aujourd'hui déjà. Et si l'on veut permettre aux collectivités, communes ou paroisses par exemple, d'être prêtes pour 2013, il faut leur apporter les outils pour que leurs réflexions puissent commencer aujourd'hui déjà. Lorsque Marie-Thérèse Gobet et moi avons déposé notre postulat pour un concept global de

la personne âgée, nous n'avons jamais sollicité un moratoire de toute démarche ou une réalisation concernant la personne âgée jusqu'à l'adoption de ce concept. Nous avons un peu l'impression qu'aujourd'hui le projet «Senior Plus» est un peu un alibi pour temporiser sur certains plans. Avec ces considérations, je vous invite à soutenir cette motion populaire et invite aussi le Conseil d'Etat à y donner suite sans tarder. Je vous remercie.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). On ne répétera jamais assez l'importance des logements adaptés qui peuvent éviter des placements dans des structures plus lourdes ou, au moins, les retarder. N'oublions pas que nous parlons d'un projet qui nous concerne toutes et tous et dont voici quelques caractéristiques qui sont importantes peut-être à relever. Ces logements doivent être placés à proximité des lieux de vie, dans les villages ou dans les villes. Un logement adapté signifie en outre un ascenseur, une salle de bain adaptée et puis aussi des mesures autour, par exemple un accompagnement social parce que tout le monde n'arrive pas à se débrouiller avec l'administration et des problèmes de bureau, éventuellement aussi des soins, la possibilité de prendre des repas équilibrés à proximité, éventuellement des aides au ménage.

Ceci permet d'éviter l'isolement, d'une part, et la péjoration de l'état de santé, d'autre part. C'est une sécurité pour les personnes, mais aussi pour leur famille.

Tout comme d'autres membres de ce parlement, je regrette la lenteur du traitement de cette motion populaire qui traduit une importante source de préoccupations d'un grand nombre de citoyens de notre canton. C'est donc un projet dont on espère pouvoir bénéficier dans notre avenir tout proche, alors que nous en aurons besoin.

J'espère que nous, membres de ce parlement, pourrions bénéficier de ces logements adaptés quand nous en aurons besoin et qu'ils seront mis en place le plus rapidement possible. Merci de soutenir cette motion.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Permettez-moi de mettre en évidence un élément qui a déjà été relevé par M^{me} la Députée, Jacqueline Brodard.

L'Etat doit s'engager à promouvoir des logements protégés sans plus tarder, comme le fait d'ailleurs le canton de Vaud. On l'a déjà entendu. Cet engagement sera toutefois réalisé à titre subsidiaire, les porteurs de projets pouvant revêtir des formes différentes. Il serait faux de donner l'exclusivité de porter de tels projets à des promoteurs institutionnels ou des institutions de droit public, comme le demandent les motionnaires. Bien au contraire, il faudra laisser jouer l'esprit de l'initiative privée qui souvent, dans le cadre de partenariats publics-privés, apporte des idées entrepreneuriales, novatrices et bien plus efficaces que tout autre modèle.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ich stimme der vorliegenden Motion vollumfänglich zu. In der Antwort des Staatsrates auf die Volksmotion der CSP heisst es, der Staat kann Anreiz- oder Impulsmassnahmen treffen. Und dies liegt gegenwärtig in der Zustän-

digkeit der Gemeinden. Die Umsetzung der Motion kann nur schwer ausserhalb des Projektes «Senior Plus» geschehen und wir müssen die Ausarbeitung des Gesetzes über betagte Menschen abwarten.

Das ist alles schön, gut und recht. Aber es sind nur Worte. Und Taten werden frühestens in drei Jahren folgen. Die betagten Menschen, ihre Angehörigen und alle, die sich mit diesem Thema intensiv befassen und sich dafür einsetzen, verlangen aber rasch Lösungsvorschläge, auch vom Staatsrat.

Ein Heimeintritt soll solange wie möglich hinausgezögert werden. Dafür braucht es geeignete Strukturen. Und diese fehlen. Das wissen wir alle. Aber wir müssen jetzt handeln und nicht immer auf neue Studien, neue Projekte, neue Gesetze warten. Ich fordere den Staatsrat auf, rasch zu handeln und Lösungsvorschläge aufzuzeigen, damit möglichst viele betagte Menschen unabhängig ihrer finanziellen Situation von einem breiten Angebot altersgerechter Wohnungen profitieren können.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Dans cette motion populaire du Parti chrétien-social, le titre me dérange et dérange une partie du groupe libéral-radical. Des logements appropriés et bon marché pour nos aînés. C'est impossible! Ils peuvent être bon marché pour les personnes à qui on va les proposer, mais appropriés et bon marché, c'est une contradiction. Donc, toute la problématique est de savoir qui va rendre ces logements bon marché. On a entendu dans ce plénum: «compétences des communes», «l'Etat doit intervenir à titre subsidiaire» et «il faudrait laisser la place à l'intervention privée». Mais on ne dit pas qui va financer ces logements pour les rendre bon marché. C'est pour cette raison qu'une partie du groupe libéral-radical est d'avis que le concept de logements appropriés doit se faire dans le cadre de cette future loi sur les personnes âgées. Là, nous serons prêts à soutenir cette construction de logements adaptés. Aujourd'hui, une partie du groupe libéral-radical ne soutiendra pas la motion populaire parce que nous pensons qu'il faut vraiment laisser faire ce travail au Conseil d'Etat, savoir vers quoi on va et qui va le financer.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants et intervenantes – qui étaient plus nombreuses – qui se sont prononcés en faveur de la motion populaire.

Tout d'abord, j'aimerais m'expliquer sur le retard de cette motion populaire pour lequel je m'excuse auprès du Parti chrétien-social. Ce retard est motivé par plusieurs raisons. Tout d'abord, le projet a fait quelque huit mois avant d'arriver sur la table de ma direction. Ensuite, nous avons eu ce retard en raison d'une surcharge de travail de mes collaborateurs. Ce n'est donc qu'aujourd'hui que nous venons avec ce projet de réponse. Néanmoins, j'aimerais dire que nous avons tout de suite pris en compte ces préoccupations dans notre projet «Senior Plus». Il faisait partie déjà de ce projet «Senior Plus», notamment suite au postulat de M^{me} Marie-Thérèse Weber Gobet et de M. René Thomet. Cette motion populaire du Parti chrétien-social s'inscrit effectivement dans notre politique globale de

la personne âgée. Nous construisons actuellement le projet «Senior Plus». Ce sont 92 personnes qui participent dans les plates-formes consultatives et 42 organisations de notre canton qui sont intégrées dans ce projet, pour construire ensemble une politique pour la personne âgée.

Cette politique de la personne âgée a trois volets. Il y a bien sûr un volet «santé», mais il y a aussi et surtout un volet «social». C'est à dire qu'on peut mettre en place toutes les structures que l'on souhaite pour promouvoir le maintien à domicile, structures telles que foyers de jour, repas à domicile, aide et soins à domicile, courts séjours. Mais il faut une action du volet «social» en parallèle de toute mesure. C'est-à-dire que, si la personne âgée n'a pas de réseau social lorsqu'elle reste à domicile, très rapidement elle entre tout de même en institution. Il faut décloisonner notre vision. Il faut avoir une vision mixte, avec les aspects «social» et «santé».

Le troisième volet sur lequel nous travaillons c'est sur l'apport de la personne âgée. Nous ne voulons pas voir la personne âgée simplement comme une personne malade. C'est d'abord une personne qui apporte énormément à la société, qui a beaucoup de compétences, qui s'engage dans le bénévolat. C'est tout ce volet là aussi de la personne âgée que nous souhaitons mettre en évidence et prendre en compte dans notre projet «Senior Plus».

En ce qui concerne le maintien à domicile, les appartements protégés font bien sûr partie de cette politique. Des mesures peuvent être prises lors de la construction d'un nouvel appartement ou bien pour adapter un appartement déjà existant. Au moment de la construction de nouveaux appartements, on peut, par exemple, décider de prévoir une porte qui permettrait de laisser passer une chaise roulante ou peut-être une salle de bain qui a déjà la barre pour prendre des bains ou des douches ou encore faire en sorte que la chaise roulante entre aussi dans l'ascenseur. Ce sont des mesures toutes simples. Nous avons eu des présentations d'architectes spécialisés dans ce domaine-là. Au moment de la construction, cela ne coûte pas plus cher de faire la porte un tout petit peu plus large ou de prévoir une barre supplémentaire. Il y a donc des mesures assez simples qui peuvent être déjà prises au départ.

Ensuite, pour ce qui est des possibilités d'adaptation, des mesures parfois assez simples peuvent aussi être prises. Finalement, il y a les appartements dits «protégés». Ce sont des appartements qui permettent aux personnes âgées de passer d'un appartement qui n'est plus adapté à un appartement adapté. Quand vous habitez au troisième étage d'une maison sans ascenseur, c'est clair qu'à un moment donné, ça pose des problèmes. Donc, c'est bien d'avoir cette solution intermédiaire entre la maison et l'EMS. Ces appartements «protégés» sont des appartements plus petits, souvent des studios ou des appartements d'une pièce, parfaitement adaptés, avec une salle de rencontre au rez-de-chaussée, avec un concierge qui assure des prestations parfois toutes simples: sortir les poubelles ou changer une ampoule, etc. Ce sont des éléments de ce type-là qui peuvent parfois empêcher des personnes de rester à domicile. Pour ces appartements-là, ce sont aujourd'hui des initiatives privées ou des initiatives des communes qu'on

voit éclore dans tous les coins de notre canton. On est abordé par de très nombreuses associations et la fédération des retraités fait un énorme travail en essayant de promouvoir des projets dans les différents districts. De nombreuses communes se sont engagées dans cette démarche et actuellement j'ai plusieurs communes ou associations d'EMS qui viennent me trouver pour prévoir un agrandissement de l'EMS avec de tels appartements à côté, au-dessus ou pas loin de l'EMS. Et puis, on va certainement pouvoir trouver des synergies entre les EMS et les appartements protégés.

En l'état, le plus gros problème c'est le rendement de ces immeubles. Lorsque vous allez trouver la banque – c'est les propos qui m'ont été rapportés – on demande des rendements d'immeuble à 6%. Avec des rendements à 6%, les appartements sont effectivement un peu trop cher. Il faudrait idéalement des rendements à 4% pour permettre des appartements à des prix abordables. Si vous créez des petits appartements au loyer de 2000 francs pour une personne âgée, c'est beaucoup trop cher. Il faut trouver des loyers qui soient adaptés. Il y a des solutions qui sont tout à fait possibles avec des initiatives Etat-privés. Je pense que là, il y a des solutions. Il y a de nombreuses communes qui ont pris ce dossier en main également, qui se sont engagées en mettant gratuitement à disposition le terrain par exemple ou un droit de superficie. Donc les solutions sont là, elles peuvent être trouvées. En ce qui concerne le rôle de l'Etat, nous n'avons pour l'instant aucune base légale c'est pour ça que nous intégrons ces appartements protégés dans le projet «Senior Plus». La grande difficulté de la politique globale de la personne âgée, c'est la répartition des compétences. Pour certains domaines, ce sont les communes qui sont compétentes, pour d'autres ce sont les associations de communes ou bien l'Etat. Ce que nous souhaiterions avoir, c'est vraiment cette vision globale: qu'on trouve la bonne solution pour la personne âgée, qu'elle trouve la bonne offre, l'offre adéquate, l'offre qu'elle souhaite dans la mesure du possible, c'est-à-dire rester à domicile pour 80% de nos personnes âgées et qu'on ne s'occupe pas de savoir s'il y a un perdant ou un gagnant dans le financement entre le canton et les communes mais bien qu'on s'occupe de ce souhait des personnes âgées, sachant que de toute évidence le maintien à domicile est de toute façon moins cher qu'une institutionnalisation. Même si nous avons besoin des institutions, nous avons besoin d'EMS de qualité lorsque le maintien à domicile n'est plus possible.

Nous sommes actuellement en train de faire une enquête sur les appartements protégés. Nous avons envoyé un questionnaire de recensement à toutes les communes pour savoir quel est l'état de la situation par commune, quels sont les projets actuels, s'il y a eu des projets. Nous aurons ainsi toute une série d'éléments qui nous permettront d'envisager la suite. Plusieurs d'entre vous ont parlé d'attendre effectivement le projet «Senior Plus» dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2013. Sachez que nous en sommes à l'état des lieux actuellement. Nous allons avoir une séance du comité de pilotage la semaine prochaine pour tirer des priorités sur les axes que nous allons mettre en avant. Il y aura bien sûr certainement beaucoup de propositions. Il s'agira de définir des priori-

tés; ensuite, d'élaborer un concept, un projet de loi, puis d'organiser une mise en consultation et ensuite bien sûr de venir devant le Grand Conseil. Nous aurons bien besoin de tout ce temps pour mettre tout ça en place jusqu'au 1^{er} janvier 2013. Plusieurs d'entre vous ont relevé que le volet «social», cette participation à la vie commune, était extrêmement important. Je ne peux que le confirmer, je l'ai déjà dit. C'est vraiment important et là aussi les communes ont un rôle important à jouer. De nombreuses communes ont aussi pris les devants, notamment les communes de Bösigen, de Düdingen et du Mouret pour les trois derniers cas dont j'ai eu connaissance, où il y a eu des concepts pour la personne âgée. Les solutions doivent être multiples, M^{me} Feldmann l'a dit, c'est pour ça que nous intégrons cette motion populaire à «Senior Plus» parce qu'en parallèle, nous devons travailler aussi et également sur le développement de l'aide et des soins à domicile, au développement des foyers de jour, au développement des courts séjours. Actuellement, le maintien à domicile est possible parce que beaucoup de proches dans notre canton s'engagent et s'occupent de leurs personnes âgées. Nous devons aussi trouver des solutions pour apporter un peu d'air à ces personnes et leur permettre de pouvoir se décharger de temps en temps. C'est pourquoi il faut absolument développer des structures intermédiaires.

Les pouvoirs publics ne doivent pas se substituer aux privés, je l'ai dit, je crois que c'est un travail collectif. Tous les acteurs sont concernés. On a parlé de l'exemple du canton de Vaud. Il faut savoir que ce canton agit sur deux volets pour les appartements protégés. Il y a une aide à la construction et puis, il y a une prise en compte dans les prestations complémentaires pour aider les personnes à payer leur loyer. Le programme de soutien à la construction n'a plus beaucoup de succès. C'est plutôt le fait de pouvoir prendre en compte une partie du loyer dans les prestations complémentaires qui fait que les appartements protégés ont pu se développer ces dernières années dans le canton de Vaud. En ce qui concerne ces appartements, il est vrai que ce n'est pas seulement sous l'angle d'appartement protégé qu'il faut les considérer, mais c'est aussi sous l'angle d'une future politique cantonale du logement. Le Conseil d'Etat va charger prochainement le service du logement d'intégrer également toute cette problématique dans cette future politique cantonale du logement. C'est un dossier qui est à la DEE. Aujourd'hui, je n'ai aucune base légale pour que le canton puisse soutenir ces appartements protégés. Ce que nous pouvons faire c'est accompagner les projets, c'est voir ensemble où et comment on peut améliorer la situation et surtout se faire toute cette réflexion dans «Senior Plus». J'aimerais dire que «Senior Plus» n'a jamais été un alibi pour temporiser sur la politique de la personne âgée. Aujourd'hui, nous constatons qu'il n'y avait pas de véritable coordination. Je l'ai dit, les responsabilités sont multiples, ce que nous aimerions c'est vraiment avoir ce concept de politique globale de la personne âgée. En parallèle nous travaillons. Nous venons de mettre en consultation la planification des soins de longue durée que nous avons déjà coordonnés avec l'aide et les soins à domicile. Qu'est-ce que nous constatons aujourd'hui? Le canton de Fribourg est l'un des cantons

où nous avons le plus de personnes en EMS en Suisse. Nous avons donc effectivement des réflexions à nous faire et surtout sur «comment renforcer ce maintien à domicile». C'est pour ça que, dans la planification des soins de longue durée, nous avons essayé de maîtriser l'évolution du nombre de lits d'EMS en disant qu'en principe nous ne prendrions pas plus de cas A et B dans les EMS, sauf bien sûr lorsque la nécessité est là et que nous renforcerions de manière très forte les services d'aide et soins à domicile pour permettre justement à ces personnes de rester à domicile.

J'ai essayé de répondre le mieux possible à toutes vos questions. Nous nous engageons dans ce projet. C'est un énorme engagement. Je suis persuadée que c'est un concept qui sera cohérent avec l'apport de tous les acteurs concernés.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 81 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pitet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP).
Total: 81.

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP). Total: 3.

Se sont abstenus:

Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 10.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique. Il sied de relever que la concrétisation de cette motion populaire sera

intégrée au projet de loi sur les personnes âgées, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

**Postulat P2048.09 Ursula Krattinger-Jutzet/
Christian Marbach**
(programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Marbach Christian (PS/SP, SE). Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa prise de position de principe positive envers notre postulat. En-deçà de la nécessité de développer les soins palliatifs dans notre canton, notre postulat a aussi comme but de lancer un débat public sur ce sujet dont on parle encore trop peu. Si je m'exprime en français, c'est aussi pour avoir un meilleur écho pour cette cause. Aujourd'hui, il existe déjà une certaine offre dans l'accompagnement palliatif, par exemple 12 lits à l'Hôpital de Châtel-Saint-Denis accompagnés d'une équipe relais, d'une nouvelle unité mobile dans le district de la Glâne ou encore le projet «Voltigo» mené par la Ligue suisse contre le cancer. Cependant, l'offre est lacunaire et insuffisante dans plusieurs parties de notre canton et il faut absolument la développer. Nous avons besoin d'un concept élargi qui pourra dès la fin du projet «Voltigo», limité dans le temps, être fonctionnel. Il ne faut pas attendre jusqu'en 2013, mais lancer dès aujourd'hui les réflexions nécessaires à la mise en place d'un réseau de médecine palliative intégré dans notre réseau de soins. Notre société est en permanente évolution. L'espérance de vie est croissante. Les personnes vivant seules sont toujours plus nombreuses. Dans cette optique, beaucoup de questions fondamentales se posent, comme par exemple: quelles sont les meilleures solutions d'un point de vue économique qui permettent à tout un chacun une fin de vie digne? Quelles sont les conditions cadres à mettre en place afin de pouvoir évaluer le mieux possible la situation souvent très difficile des proches? Que doit-on entreprendre avec les caisses-maladie? Quelles sont les lignes directrices nécessaires aux différentes organisations qui prennent ou devraient prendre en charge les soins palliatifs? Sur la base de toutes ces réflexions, qui ne se veulent naturellement pas exhaustives, nous demandons aussi par ce postulat au Conseil d'Etat de ne pas laisser dormir ce dossier jusqu'en 2013, mais d'anticiper le problème en prenant contact déjà maintenant avec les organisations susceptibles d'être intéressées dans le but de mettre sur pieds un réseau efficace. Dans cette optique, merci chers collègues de soutenir le postulat.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Notre groupe a fait les constatations ci-dessous. Le postulat, comme beaucoup d'autres reçoit une réponse très tardive, ce que nous devons relever et regretter. La réponse du Conseil d'Etat se cache en quelque sorte derrière le

¹ Déposé et développé le 16 février 2009, BGC p. 369; réponse du Conseil d'Etat le 15 mars 2010, BGC p. 864.